

# ANNEXES

## ANNEXES DU DIAGNOSTIC

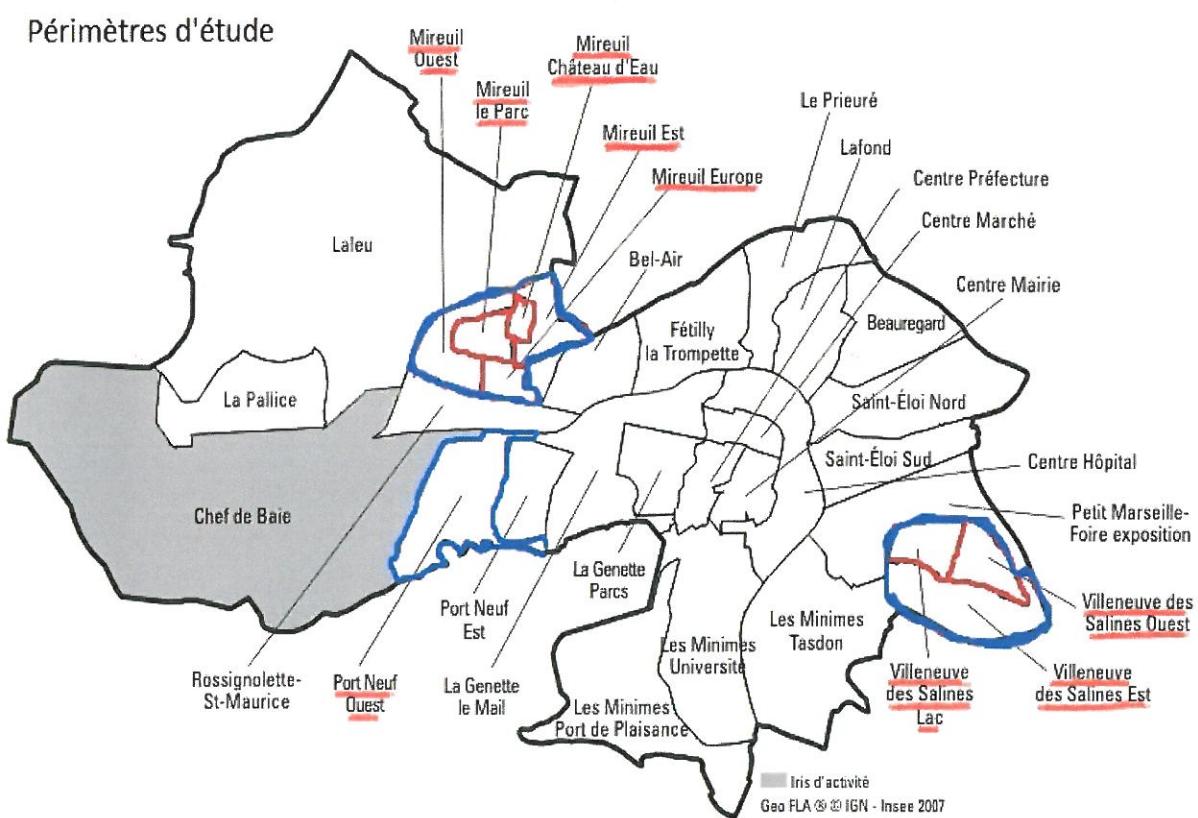
- Carte INSEE
- Analyse détaillée de la demande d'emploi
- Faits de délinquance constatés par la CSP de La Rochelle au 1er semestre 2014
- Répartition géographique et thématique des interventions de l'ALPMS

## ANNEXES DU CONTRAT

- Principales dispositions des conventions interministérielles
- Cartes des périmètres réglementaires
- Note projet PRU Villeneuve les salines
- Indicateurs d'évaluation
- Programmation financière 2015
- Liste des sigles

## ANNEXES DU DIAGNOSTIC

INSEE



## Analyse détaillée de la demande d'emploi

14 601<sup>1</sup> demandeurs d'emploi de catégories ABC<sup>2</sup> (DEFM ABC) soit 28% de la demande d'emploi du Département<sup>3</sup> ;

La demande d'emploi ABC est en augmentation de 12,6% entre septembre 2013 et septembre 2014 (5,7% au niveau départemental).

Toutes catégories confondues (ABCDE) Pôle emploi enregistrait fin septembre 2014 16 331 demandeurs d'emploi dont 40% de personnes inscrites depuis plus d'un an (6 576 personnes). 14% des demandeurs d'emploi résidaient dans les quartiers prioritaires politique de la ville (Villeneuve, Mireuil et Port Neuf), soit 2 280 personnes.

Le fait que 40% des demandeurs d'emploi soient inscrits depuis plus de douze mois, nécessite un zoom statistique sur les demandeurs d'emploi de longue durée :

Parmi les 6 576 personnes demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) toutes catégories confondues (ABCDE) :

¤ 4 421 personnes DELD de 12 à 35 mois

27% de la DEFM de l'agglomération

dont 650 issus des quartiers prioritaires soit 28,5% de la DEFM des QP

¤ 2 155 personnes DELD de 36 mois et plus

13% de la DEFM de l'agglomération

dont 332 issus des quartiers prioritaires soit 14,6% de la DEFM des QP

Demande d'emploi à fin septembre 2014 - DELD par catégorie d'inscription à Pôle emploi :

Catégories	Agglomération	3 Quartiers prioritaires
DEFM ABCDE	6 576 100%	982 100%
DEFM ABC	6 087 93%	955 97%
DEFM A	3 312 50%	583 59%
DEFM B	1 029 16%	140 14%
DEFM C	1 746 27%	232 24%
DEFM D	7 0%	0 0%
DEFM E	482 7%	27 3%

<sup>1</sup>Parmi 16 331 personnes toutes catégories (ABCDE) fin septembre 2014 sur la CdA LR

<sup>2</sup>Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;  
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;  
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;  
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;  
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

<sup>3</sup> 26% en 2010

On note une surreprésentation des DELD de catégorie A qui représentent 59% des DELD dans les quartiers prioritaires par rapport à la part des DEFM de catégorie A de l'agglomération (50%).

Les DELD issus des quartiers prioritaires représentent au 30 septembre 2014, 984 personnes soit **15% des DELD** de l'agglomération pour une population représentant 7,6% de la population de la CdA ;

Ils résident principalement sur le quartier de **Villeneuve les Salines** (**46% des DELD des QP**).

Cette part la plus conséquente cumulée à une progression extrêmement forte depuis 2011, nécessite une attention accrue pour les publics de Villeneuve les Salines.

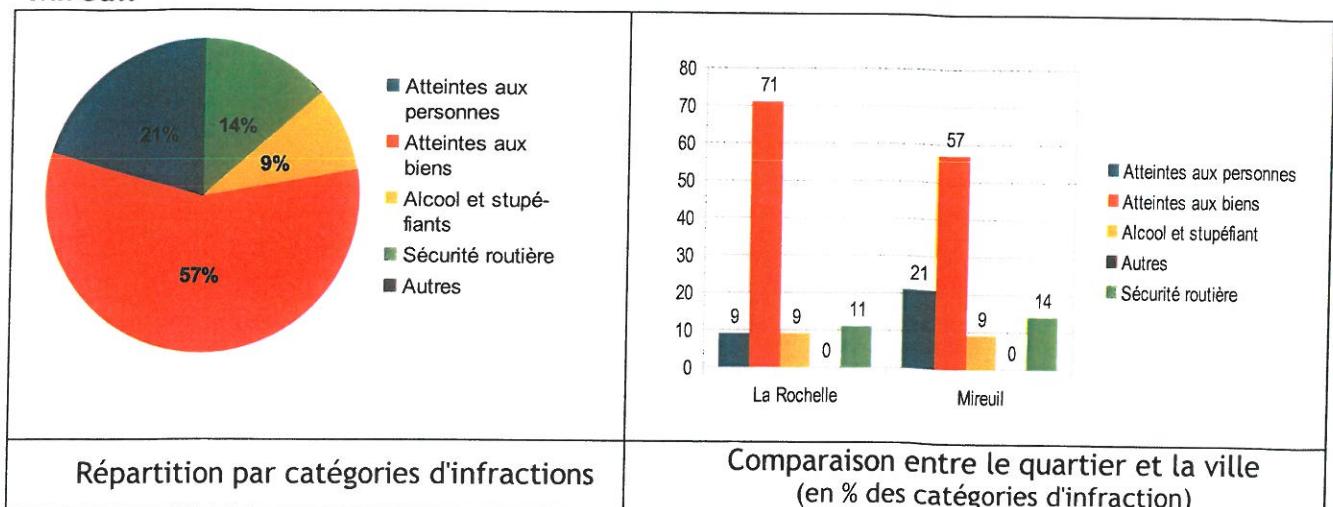
QP PDV	VLS	Mireuil	P9	Total	CDA à 28	part des QP
pop° retenue	5 190	5 730	1 570	12 490	162 781	8%
part respective	42%	46%	13%	100%		
DEFM totale au 30/09/2014	1 029	973	278	2 280	16 331	14%
part respective	45%	43%	12%	100%		
DEFM bénéficiaires du rSa au 30/09/2014	365	316	105	786	3 268	24%
part respective	46%	40%	13%	100%		
DELD au 30/09/2014	451	413	120	984	6 576	15%
part respective	46%	42%	12%	100%		

71% des DELD des quartiers prioritaires (700 personnes) ont des niveaux de formation V et infra soit une très forte sur-représentation par rapport aux DELD de l'agglomération (54%) ou à la DEFM totale de l'agglomération (51%).

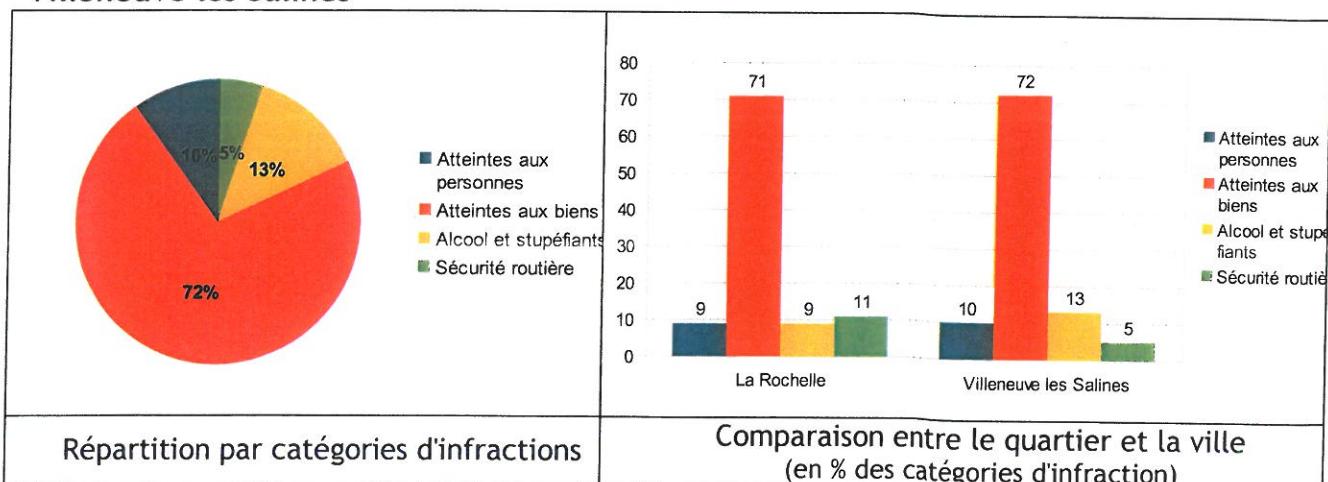
DEFM rSa	VLS	Mireuil	P9	Total	CDA à 28	part des QP
DEFM ABCDE au 30/09/2014	1 029	973	278	2 280	16 331	14%
DEFM ABCDE rSa au 30/09/2014	365	316	105	786	3 268	24%
part respective	46%	40%	13%	100%		

## Faits de délinquance constatés par la CSP de La Rochelle au 1<sup>er</sup> semestre 2014

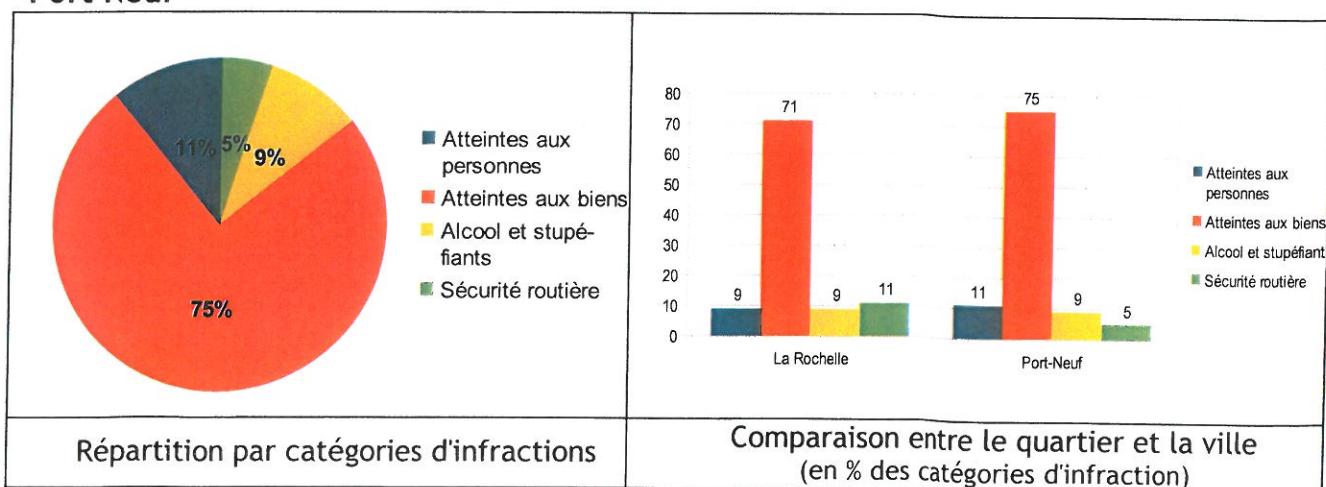
### Mireuil



### Villeneuve les Salines



### Port Neuf



## Répartition géographique et thématique des interventions de l'ALPMS

années	CDA à 18	Mireuil				Villeneuve				Port Neuf				autres secteurs			
		global	conflicts voisinage	conflicts jeunes	conflicts intra famille	isolement détresse	global	conflicts voisnage	conflicts jeunes	conflicts intra famille	isolement détresse	conflicts jeunes	conflicts intra famille				
2011	3131	754	475	159	120		565	339	116	110	539	415	43	81	1273		
				63%	21%	16%		60%	21%	19%		77%	8%	15%	41%		
2012	3188	721	568	142	11		638	495	133	10	582	513	54	15	1247		
								78%	21%	2%		88%	9%	3%	39%		
2013	3942	864	609	129	22	104	749	424	99	40	186	1011	536	43	22	410	1318
									57%	13%	5%		53%	4%	2%	41%	33%

## **CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES**

## **Synthèse des engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Cette annexe présente les principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs. Les engagements les plus significatifs nécessitant une mobilisation particulière de l'administration territoriale de l'État figurent en caractère gras.

L'ensemble des conventions interministérielles est accessible au lien suivant :

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>

### **Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)**

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ;
  - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
  - Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :
  - Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
  - Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :

- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
- Soutenir les petites associations de proximité ;
- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte.

**Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)**

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télé médecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

## **Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)**

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
  - . par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
  - . par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
  - . par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
  - . Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
  - . Parrainage ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :
  - . Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;
  - . Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;
  - . Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :

- Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
- Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

#### **Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)**

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
  - Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;
  - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
  - Promotion de la méthodologie des marchés exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
  - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
  - le programme « ABCD de l'égalité » ;
  - le dispositif « téléphone grand danger » ;

- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

#### **Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la Pêche (7 juin 2013)**

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
  - . Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
  - . Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;
- Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.

#### **Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)**

- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;
- Conforter la justice de proximité :
  - . 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;
  - . maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairemment dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :

- Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
  - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
  - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
  - Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;
  - Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
  - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
  - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

**Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)**

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;

- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
  - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
  - Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;
  - Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

#### **Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)**

##### **En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :**

- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;
- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;
- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;

- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;
  - En matière d'intégration :
    - Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
    - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;
  - Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
    - Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;
    - Au niveau départemental :
      - Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;
      - Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;
    - Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).

## **Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)**

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;
  - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- Créer de l'activité dans les ZUS par :
  - Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
  - La promotion et développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
  - Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
  - Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
    - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
    - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
  - Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :

- Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.

#### **Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)**

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :
- Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
- « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :
  - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;

- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;
- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;
- Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

#### **Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)**

##### En matière d'artisanat :

- Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
- Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.

##### En matière de commerce :

- Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
- Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;
- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.

- Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
  - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
  - Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

**Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)**

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :
  - . Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
    - Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
    - Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;
    - Développer l'éducation au multimédia ;
    - Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

## ANNEXES DU CONTRAT

Cartes des périmètres réglementaires

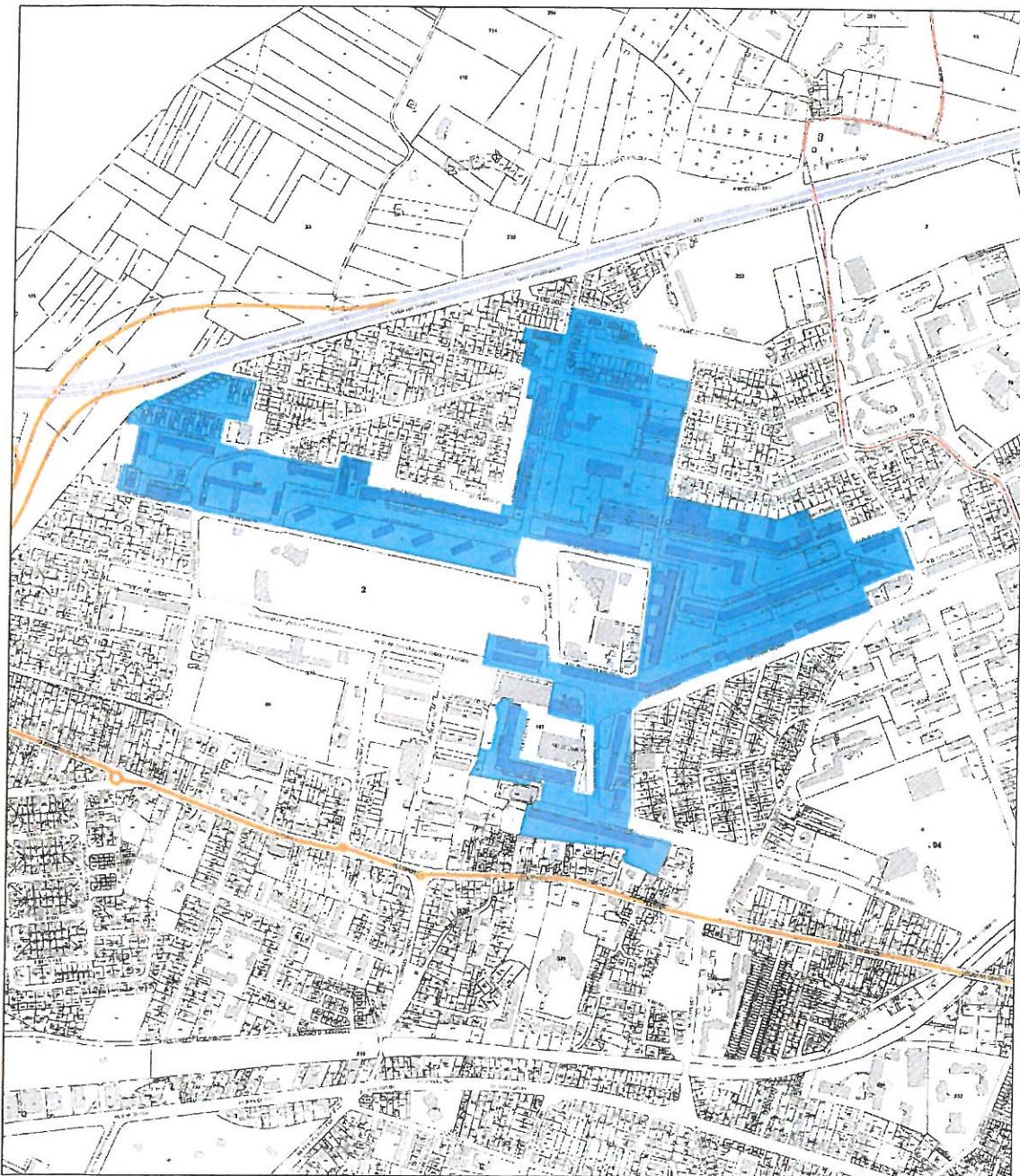


cget

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Mireuil

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

1er Janvier 2015

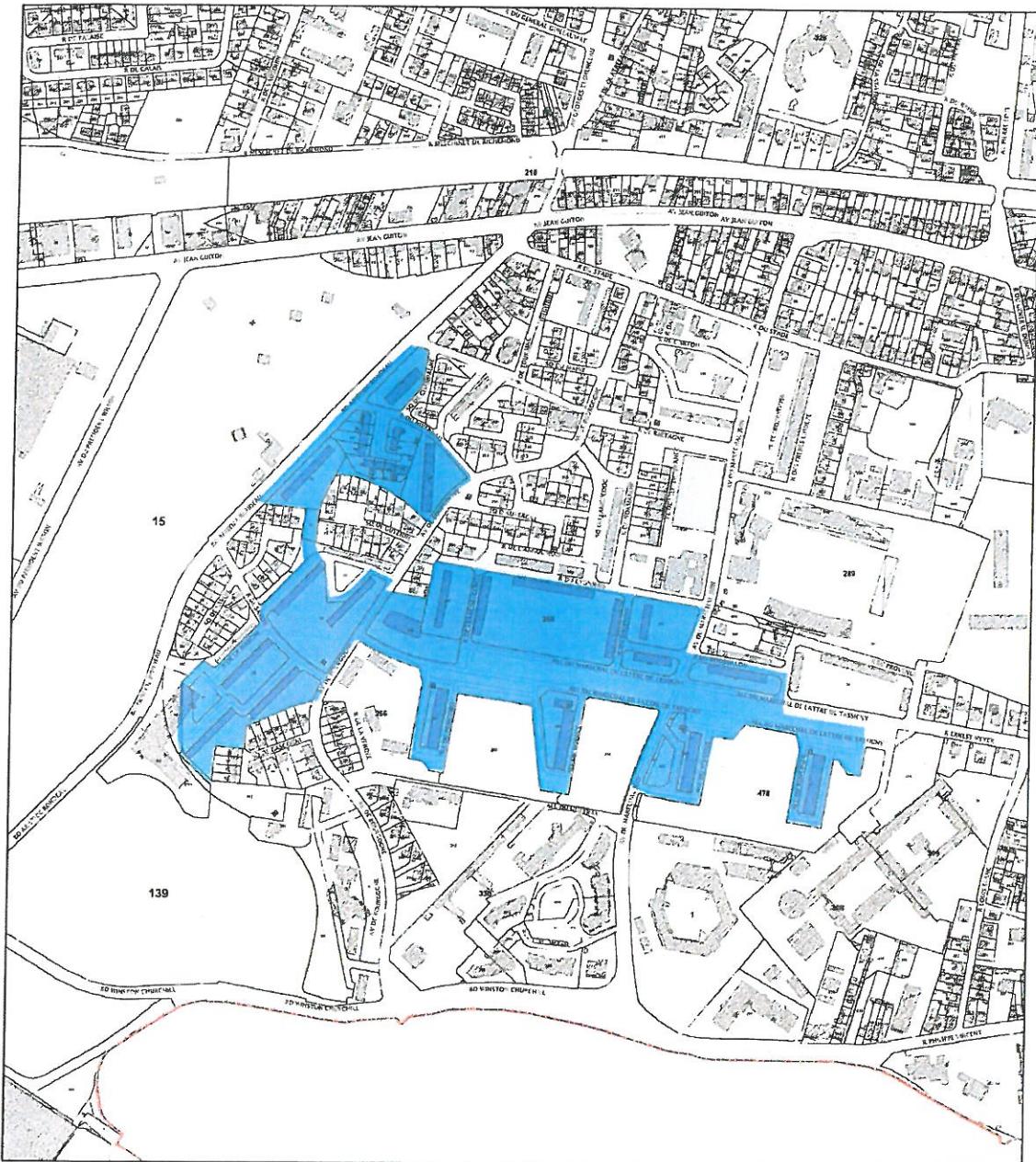


cget

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Port-Neuf

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

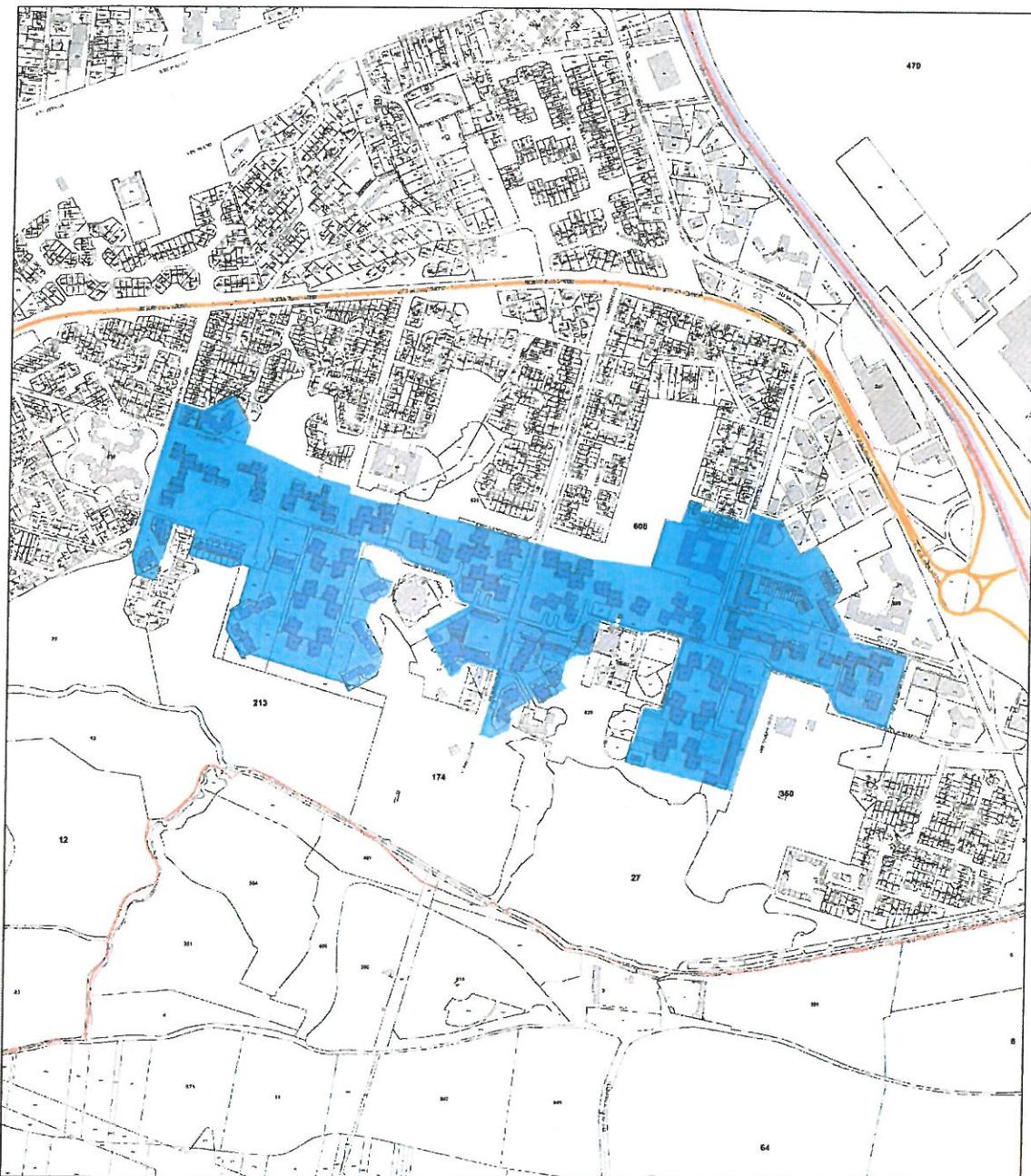


cget

Département : Charente Maritime  
Commune(s) : La Rochelle  
Quartier : Villeneuve-Les-Salines

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

## Renouvellement urbain

### Projet d'Intérêt Régional : Villeneuve-les-Salines

Si les quartiers de Mireuil et Saint-Eloi ont connu de réelles transformations grâce aux actions de la rénovation urbaine, le quartier de Villeneuve-les-Salines était jusque-là resté en marge de ces programmes. Son inscription comme Projet d'Intérêt Régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain permettra à la Ville et à l'ensemble des partenaires locaux de se mobiliser pour mener ensemble un réel projet de territoire, afin de redonner à ce quartier une nouvelle attractivité.

La fiche descriptive ci-dessous apporte quelques éléments de compréhension du contexte. Conformément au règlement général de l'ANRU, un protocole de préfiguration du projet sera prochainement élaboré et annexé au contrat de ville afin de préciser le programme d'études du projet, les moyens d'ingénierie alloués, et les modalités d'association des habitants. Ce protocole affinera également les estimations financières.

<u>Description sociale et urbaine du quartier</u>	<p>Situé à l'ouest de la Ville de La Rochelle, le quartier compte au 1<sup>er</sup> janvier 2011 6500 habitants<sup>4</sup> (5190 dans le périmètre prioritaire).</p> <p>Le quartier concentre 2500 logements sociaux, soit 80% de son parc immobilier, et 18% du parc social de La Rochelle. Les indicateurs sociaux attestent d'un quartier en voie inquiétante de paupérisation économique. De nombreux chiffres en témoignent dans le diagnostic de ce contrat de ville : un revenu médian équivalent à la moitié du revenu médian de la Ville (9 200€ pour le quartier prioritaire - 17 600 € pour la Rochelle) ; le taux de chômage le plus important de la Ville (30%) ; une part importante de familles monoparentales (20%), des inégalités d'accès aux soins ...</p> <p>La population s'appauvrit, et ne se renouvelle plus. Les opportunités de mobilité résidentielle sont aujourd'hui limitées pour les habitants. Crise économique, chômage, croissance exponentielle des prix de l'immobilier... : autant de raisons qui bloquent les parcours résidentiels des populations. Et le quartier n'attire plus de nouveaux habitants. Depuis 1999 il a perdu 1000 habitants. L'équilibre de peuplement s'en trouve fragilisé, un enjeu primordial pour le devenir du quartier.</p> <p>Le quartier de Villeneuve-les-Salines est doté de nombreux équipements publics et commerciaux. Un partenariat associatif très riche le fait vivre au quotidien. Il bénéficie également d'un environnement naturel exceptionnel grâce aux marais et aux lacs. Mais malgré ses avantages indéniables, le quartier souffre de dysfonctionnements urbains manifestes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un quartier enclavé, en raison des multiples ruptures avec le reste de la Ville (voir ferrée, marais, rocade)</li><li>✓ Un cœur de quartier vétuste, qui ne remplit pas ses fonctions de centralité en termes d'usages</li><li>✓ Des espaces publics inadaptés et inanimés</li><li>✓ Des équipements publics vétustes et peu visibles</li><li>✓ Une absence de relations avec les marais</li><li>✓ Un parc d'habitat vieillissant</li></ul>
---	--

<sup>4</sup> Avec le quartier du Petit Marseille, compris dans les réflexions urbaines, cela représente au total 8100 habitants.

<u>Etude urbaine</u>	<p>La Ville a déjà engagé une étude urbaine et sociale pour le quartier, actuellement en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'étude en octobre 2014</li> <li>- Diagnostic finalisé en avril 2015</li> <li>- Phase projet de mai à septembre 2015</li> </ul> <p>➔ Objectif : aboutir à un plan de référence en septembre 2015</p>																		
<u>Enjeux de renouvellement urbain identifiés</u>	<p>Aux enjeux mis en avant par le diagnostic répondent aux objectifs incontournables<sup>5</sup> du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Incrire le projet dans la dynamique métropolitaine</li> <li>2. Diversifier l'offre de logements en accueillant de nouvelles typologies de logements privés, en accession sociale, et privilégier des petits programmes</li> <li>3. Accueillir des activités productives et créatrices d'emplois</li> <li>4. Reconsidérer l'offre commerciale</li> <li>5. Désenclaver le quartier, développer les mobilités</li> <li>6. Redéfinir l'offre en équipements</li> <li>7. Reconsidérer l'espace public et principalement la place du 14 Juillet</li> <li>8. Accompagner la population</li> <li>9. Valoriser l'histoire et la géographie du site, en valorisant davantage les marais</li> <li>10. Repenser le rapport à la nature en développant une trame verte et bleue, en affirmant la place du végétal, introduire de l'agriculture urbaine</li> <li>11. S'inscrire dans une logique d'exemplarité en s'inspirant des démarches Ecoquartier</li> </ol>																		
<u>Estimations financières</u>  <i>Ces estimations sont celles communiquées lors de la candidature au NPNRU. Elles seront davantage précisées et affinées dans le futur protocole de préfiguration.</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Famille opérations</th> <th>Coûts prévisionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX (OPH, SAA, HABITAT 17)</b></td> <td><b>35 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS (Projet Accession sociale OPH)</b></td> <td><b>5 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>DEMOLITIONS (équipements, commerces)</b></td> <td><b>500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS (abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</b></td> <td><b>5 500 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>EQUIPEMENTS PUBLICS (réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</b></td> <td><b>22 950 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</b></td> <td><b>2 100 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>CONDUITE DE PROJET (Ingénierie maîtres d'ouvrage, études AMO...)</b></td> <td><b>970 000,00 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES</b></td> <td><b>70 920 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Famille opérations	Coûts prévisionnels	<b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX (OPH, SAA, HABITAT 17)</b>	<b>35 500 000,00 €</b>	<b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS (Projet Accession sociale OPH)</b>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>DEMOLITIONS (équipements, commerces)</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS (abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</b>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>EQUIPEMENTS PUBLICS (réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</b>	<b>22 950 000,00 €</b>	<b>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</b>	<b>2 100 000,00 €</b>	<b>CONDUITE DE PROJET (Ingénierie maîtres d'ouvrage, études AMO...)</b>	<b>970 000,00 €</b>	<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES</b>	<b>70 920 000,00 €</b>
Famille opérations	Coûts prévisionnels																		
<b>REHABILITATIONS LOGEMENTS SOCIAUX (OPH, SAA, HABITAT 17)</b>	<b>35 500 000,00 €</b>																		
<b>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS (Projet Accession sociale OPH)</b>	<b>5 500 000,00 €</b>																		
<b>DEMOLITIONS (équipements, commerces)</b>	<b>500 000,00 €</b>																		
<b>AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS (abords marais, parcs, voirie, mobilité...)</b>	<b>5 500 000,00 €</b>																		
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS (réhabilitations et constructions, interventions groupes scolaires)</b>	<b>22 950 000,00 €</b>																		
<b>DONT CONSTRUCTION MAISON DE LA SANTE</b>	<b>2 100 000,00 €</b>																		
<b>CONDUITE DE PROJET (Ingénierie maîtres d'ouvrage, études AMO...)</b>	<b>970 000,00 €</b>																		
<b>COUT TOTAL PREVISIONNEL DU REAMENAGEMENT DE VILLENEUVE LES</b>	<b>70 920 000,00 €</b>																		

<sup>5</sup> Objectifs incontournables du NPNRU : Augmenter la diversité de l'habitat ; Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ; Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ; Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ; Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ; Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ S'attaquer à la grande difficulté par un accompagnement éducatif personnalisé</li>   <li>◆ Prévenir l'absentéisme et les décrochages scolaires.</li> <li>◆ Apporter un soutien à la parentalité</li> <li>◆ Faciliter l'accès et le développement d'activités éducatives, culturelles et sportives pour les enfants et les jeunes</li>   <li>◆ Articuler le projet éducatif par quartier dans et hors l'école</li> </ul>	<p>Programme de réussite éducative</p> <p>Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, développement d'apprentissage par les pairs</p> <p>Service civique</p> <p>Soutien à des échanges entre parents, et parents/enfants</p> <p>Animation éducatives sportives et de loisirs notamment en soirées et pendant les vacances scolaires</p> <p>Chantiers de jeunes, animations de rue et en pied d'immeuble</p> <p>Redéfinition de la politique jeunesse pour les 13-25 ans dans les quartiers</p> <p>Coordination des acteurs enfance jeunesse en lien avec le projet éducatif local</p>	<p>nombre d'enfants et de jeunes accompagnés (durée de l'accompagnement)</p> <p>actions réellement mises en œuvre, fréquentation</p> <p>nombre</p> <p>variation des taux d'absentéisme scolaire et évolution du nombre de décrocheurs</p> <p>évolution du nombre de jeunes inscrits sur les différentes activités</p> <p>nature, nombre de chantiers, nombre de jeunes</p> <p>Formalisation d'une nouvelle politique (oui/non)</p> <p>Fréquence, qualité et production des réunions d'acteurs</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser l'accès aux droits</li>   <li>◆ Développer des activités créatives et culturelles impliquant les habitants et faciliter leur accès aux structures culturelles de la Ville</li>   <li>◆ Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république</li> </ul>	<p>Maison de la justice et du droit, points d'accès aux droits</p> <p>Etats des lieux de l'accès et du recours aux droits sanitaires et sociaux</p> <p>Actions de valorisation de la diversité culturelle (fêtes de quartiers, rencontres débats, etc....).</p> <p>Pacte culture Etat/CdA</p> <p>Soutenir les pratiques interculturelles accompagner les primo-arrivants, et favoriser l'intégration des populations immigrées</p> <p>Créer du lien social autour d'activités d'auto-production partagée</p> <p>Développer la participation des habitants à la vie publique</p>	<p>Evolution de la fréquentation</p> <p>Réalisation ou non de l'état des lieux</p> <p>Nombre et qualité des actions conduites diversité : oui/non</p> <p>Objectifs atteints ou pas</p> <p>Résidences d'artistes, spectacles de rue, cultures urbaines, médiation culturelle et politiques tarifaires</p> <p>Développement des jardins familiaux, individuels, collectifs, partagés, en pied d'immeuble</p> <p>Ateliers d'alphabetisation et d'apprentissage de la langue notamment pour les femmes migrantes</p> <p>Conseils citoyens, comités de quartier</p> <p>Travail sur la mémoire et l'identité des quartiers, médias de quartiers</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales</li> <li>◆ Apaiser les conflits de voisinage</li> <li>◆ Prévenir les actes de délinquance et d'incivilité dans l'espace public</li> <li>◆ Lutter contre le désœuvrement des jeunes</li> </ul> <p>Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités</p>	<p>Animation du Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellules de veille et réunions techniques mensuelles</p> <p>Expo « 13-18 ans, questions de justice », rallye citoyen pour les jeunes et autres actions en lien avec la citoyenneté et les valeurs de la République</p> <p>Soutien au dispositif de médiation et de prévention des conflits</p> <p>Développement d'aménagements et d'équipements publics appropriés</p> <p>Soutien aux équipes de prévention spécialisée</p> <p>Soutien du poste d'intervenant social au commissariat</p> <p>Renforcement de l'accompagnement social des femmes victimes de violence</p> <p>Accompagnement professionnel des jeunes sous main de justice</p> <p>Développement des mesures de réparation pénale</p> <p>Renforcement des effectifs de la police municipale</p> <p>Elaboration d'un schéma local de tranquillité publique et de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Définir une stratégie territoriale de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	<p>Nombre et qualité des acteurs mobilisés, résolutions concrètes des problèmes identifiés</p> <p>nombre d'actions conduites par catégories, nombre de participants et partenaires</p> <p>cf. tableau de bord ALPMS</p> <p>réalisé ou non</p> <p>évolution du nombre de femmes accompagnées</p> <p>évolution du nombre de jeunes accompagnés et insertion</p> <p>évolution du nombre de mesures</p> <p>Réalisé ou non</p> <p>réalisé ou non</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cohésion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuivre les démarches territoriales en santé</li> <li>◆ Favoriser le repérage des problèmes de santé des populations démunies et leurs freins pour l'accès aux soins</li> <li>◆ Prévenir les conduites à risques notamment celles liées aux consommations de drogues et d'alcool</li> <li>◆ Développer avec les familles, les enfants et les partenaires des actions de promotion et d'éducation à la santé</li> <li>◆ Améliorer les réponses aux souffrances morales et psychologiques des habitants</li> <li>◆ Susciter des pratiques alimentaires équilibrées</li> <li>◆ Encourager la pratique d'activités corporelles</li> </ul>	<p>Contrat local de santé</p> <p>Réalisation et réactualisation de diagnostics santé dans le cadre de l'ASV</p> <p>Réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé</p> <p>Bilans de santé, programmes de prévention, réseau santé mentale</p> <p>Accompagnement d'enfants et de jeunes dans le cadre du PRE</p> <p>Actions de prévention des addictions à développer</p> <p>Point d'écoute psychologique mutualisé</p> <p>Maison des adolescents</p> <p>Travail coordonné des associations de distribution et de transformation alimentaire</p>	<p>Réalisation ou non des actions prévues</p> <p>Réalisation ou non de la maison pluridisciplinaire de santé</p> <p>réalisé ou non</p> <p>évolution du nombre de bilans de santé, de la coordination des acteurs</p> <p>nombre d'enfants et de jeunes accompagnés, âge ; difficultés rencontrées et réponses</p> <p>Nombre et qualité des actions</p> <p>Evolution de la fréquentation</p> <p>Impact de son installation sur publics et acteurs des quartiers</p> <p>Evolution de l'atteinte des objectifs arrêtés</p> <p>Evolution des pratiques et des participants</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Terminer le premier programme de renouvellement urbain</li> <li>◆ Engager le quartier de Villeneuve les Salines dans un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional</li> <li>◆ Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"</li> </ul>	<p>Réalisation des dernières opérations : requalification des espaces publics, construction de 60 logements à Saint-Eloi, et de 25 maisons en accession sociale à Mireuil</p> <p>Mettre en œuvre les préconisations des plans stratégiques locaux dans les opérations en cours</p> <p>Elaboration d'un protocole et d'une convention d'application de renouvellement urbain</p> <p>Amélioration des logements et sécurisation des halls d'immeuble et des espaces publics de rencontres</p> <p>Démolition et reconstruction de logements</p> <p>Poursuivre la requalification des quartiers en "veille active"</p>	<p>Concrétisation des programmes prévus</p> <p>Mise en œuvre ou non</p> <p>réalisé ou non</p> <p>nombre de logements et d'immeubles rénovés</p> <p>nombre de logements démolis</p> <p>nombre de logements reconstruits</p> <p>réalisé ou non</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Créer environ 500 logements sociaux par an dans les communes de l'agglomération et "despecialiser" les quartiers prioritaires sur l'habitat social</li> <li>◆ Redynamiser les parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>◆ Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise</li> </ul>	<p>Mise en œuvre du nouveau PLH SRU</p> <p>Développement de l'accès à la propriété dans les quartiers prioritaires</p> <p>Mise en œuvre du volet "mise en vente de logements aux occupants" dans le cadre des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) actuelles et à venir</p> <p>Conventions d'utilité sociale</p> <p>Mise en œuvre du volet "développement de l'offre de logements" dans le cadre des PSP et des CUS actuelles et à venir</p> <p>Mise en place d'une conférence intercommunale du logement</p> <p>Mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale</p> <p>Lutte pour l'égalité des chances d'accès au logement (notamment pour les jeunes) et contre les discriminations subies par certaines catégories de population</p>	<p>évaluation des objectifs du PLH</p> <p>Progrès accomplis par les communes concernées</p> <p>nombre de logements vendus</p> <p>réactualisées ou non par quartier conformément au calendrier</p> <p>Nombre et qualité des réalisations</p> <p>réalisé ou non</p> <p>réalisé ou non</p> <p>évolution du nombre de logements attribués aux ménages concernés</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer aux habitants des QP une qualité des espaces publics (aménagements et entretien) équivalente à celle des autres territoires de la ville de La Rochelle et de l'agglomération</li> <li>◆ Pérenniser les investissements publics</li> <li>◆ Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers</li> </ul>	<p>Plan stratégique local (PSL)</p> <p>Prévention des dégradations des espaces et des équipements publics et privés</p> <p>Ateliers d'habitants, échanges de savoir-faire pour l'entretien de leurs logements (petites réparations, bonne utilisation des logements BBC...)</p> <p>Implication des habitants dans la gestion de leur espace de vie via les comités de quartiers, les conseils citoyens, les mairies de quartiers, les bailleurs → GUP (Gestion Urbaine de Proximité)</p> <p>Amélioration de la réactivité des bailleurs pour réaliser les réparations dans les immeubles et les logements → CUS</p> <p>Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</p> <p>Renover et réhabiliter les logements</p> <p>Réduire la fracture énergétique</p> <p>Améliorer la mobilité des habitants</p>	<p>Exécuté ou non / qualité</p> <p>Avis des conseils citoyens</p> <p>nombre d'actions conduites et nombre de participants</p> <p>Fréquence et nature de leur contribution</p> <p>évolution des délais moyens d'intervention</p> <p>Conventions, délai et qualité des réalisations / efficience du partenariat</p> <p>Qualité des projets et du partenariat</p> <p>évolution du nombre de commerces</p> <p>Réalisations, nombre</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi longue durée des quartiers → 30% des participants PLIE</li> <li>◆ Mobilisation du dispositif ZFU « territoires entrepreneurs » → 50% des embauches en quartier prioritaire</li> <li>◆ Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs</li> </ul> <p>Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Faire baisser de 30% le taux de chômage des jeunes</li> </ul>	<p>Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi longue durée des quartiers → 30% des participants PLIE</p> <p>Mobilisation du dispositif ZFU « territoires entrepreneurs » → 50% des embauches en quartier prioritaire</p> <p>Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs</p> <p>Développement des liens avec les clubs, réseaux et fondations d'entreprises</p> <p>Mise en œuvre de la garantie jeune et développement du parrainage de jeunes</p> <p>Faire baisser de 30% le taux de chômage des jeunes</p>	<p>taux d'atteinte des objectifs du PLIE / à la population des quartiers</p> <p>taux d'atteinte des objectifs</p> <p>évolution du nombre d'actions de mise en relation</p> <p>Qualité du partenariat, actions réalisées</p> <p>évolution du taux de chômage des jeunes</p> <p>nombre de contrats signés pour les habitants des quartiers</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<p>Développer une culture de l'initiative à tous les âges</p> <p>Développer</p> <p>l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante</p>	<p>Opérations de sensibilisation en milieu scolaire et associatif notamment sur l'entrepreneuriat féminin</p> <p>Actions de médiation de parcours réussis de créateurs issus des quartiers</p> <p>Premier accueil de proximité et orientation des porteurs de projet, créateurs d'activités ou d'entreprises</p> <p>Facilitation de la domiciliation des créateurs → HLM, autres lieux</p> <p>Espace de travail collaboratif ("coworking") dans chaque quartier</p> <p>Nise à disposition de locaux bon marché pour TPE artisanales (abri véhicule, stockage matériel...)</p> <p>Information et orientation sur les aides et outils financiers (bourses régionales désir d'entreprendre, micro crédit, financement participatif, fonds de garantie pour l'initiative des femmes)</p> <p>Réactualisation des études économiques dans les quartiers</p> <p>Appui à la consolidation et au développement des entreprises et structures de l'économie sociale installées dans les quartiers</p>	<p>nombre d'actions menées</p> <p>nombre de points d'accueil de proximité en fonctionnement</p> <p>Etat des lieux et évolutions réalisée ou non</p> <p>nombre de locaux mis à disposition</p> <p>Nombre d'entreprises et d'emplois soutenus</p> <p>réalisé ou non</p> <p>évolution du nombre et de la diversité des structures de l'ESS</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conforter l'offre des SIAE et améliorer leur efficacité pour l'accès à un emploi durable</li> <li>◆ Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment pour les opérations de renouvellement urbain</li> <li>◆ Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle</li> <li>◆ Mettre à profit les dispositifs de rénovation énergétique des logements et autres bâtiments</li> </ul>	<p>Consolidation de postes d'insertion dans les ACI et la RQ</p> <p>Développer l'activité des AI et ETTI au profit des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Mutualisation d'actions de formation pour les salariés en SIAE</p> <p>Soutien aux actions de certification professionnelle par étapes, s'appuyant sur les référentiels métiers</p> <p>Organisation d'une veille et d'une médiation sur les marchés publics de la CDA et des collectivités associées au contrat de ville</p> <p>Repérage des opérations réalisables hors contraintes spécifiques (amiante et autres) dans le cadre des travaux planifiés par les bailleurs sociaux</p>	<p>évolution du nombre de postes d'insertion</p> <p>évolution du chiffre d'affaires des AI et ETTI dans les quartiers</p> <p>réalisé ou non</p> <p>évolution du nombre de marchés publics attribués à des SIAE</p> <p>réalisé ou non</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Actions et programmes	Indicateurs d'évaluation
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser la mobilité et la disponibilité à l'emploi</li>   <li>◆ Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française</li>   <li>◆ Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise</li>   <li>◆ Lutter contre les discriminations à l'embauche et améliorer l'égalité des chances</li> </ul>	<p>Facilitation de l'accès aux permis de conduire (auto, cyclo)</p> <p>Développement de la pratique sécurisée du vélo (initiation, formation, garage)</p> <p>Diversification des modes de garde d'enfants pour répondre aux besoins liés à l'emploi et à la formation</p> <p>Formations lire, écrire, compter pour les publics français et étrangers</p> <p>Mobilisation des réseaux d'employeurs et de leurs adhérents, des acteurs de l'emploi</p>	<p>nombre d'actions "mobilité" conduite par catégories</p> <p>réalisé ou non ; nombre de familles concernées</p> <p>évolution du nombre d'actions conduites et des publics visés</p> <p>Nombre d'entités sensibilisées et impliquées</p>

**PROGRAMMATION FINANCIERE 2015**  
**Credits spécifiques (au 1er juillet)**

	CGET BOP 147	CGET FIPD	ANRU	CDA Fonctionnement	CDA Investissement	Ville de La Rochelle	Taux
<b>Pilier 1</b>							<b>1 116 975</b>
<b>Cohésion Sociale</b>	<b>397 500</b>	<b>55 300</b>		<b>664 175</b>			
Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes	211 500		259 800				471 300
Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République	124 500		279 375				403 875
Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités	55 300		93 500				148 800
Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous	61 500		31 500				93 000
<b>Pilier 2</b>							
<b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<b>19 000</b>		<b>1 345 000</b>	<b>25 000</b>	<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>3 784 000</b>
Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"			1 345 000		145 000	2 210 000	3 700 000
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise	19 000		25 000				44 000
Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers					40 000		40 000
<b>Pilier 3</b>				<b>211 100</b>			<b>307 100</b>
<b>Emploi et développement économique</b>	<b>96 000</b>						
Faciliter le recrutement des salariés à domicile dans les quartiers	49 000		85 800				134 800
Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers et consolider l'activité économique existante	7 000		21 500				28 500
Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle	33 000		46 000				79 000
Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise	7 000		57 800				64 800
<b>Total fonctionnement</b>	<b>512 500</b>	<b>55 300</b>		<b>900 275</b>			<b>1 468 075</b>
<b>Total investissement</b>			<b>1 345 000</b>		<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>3 740 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>512 500</b>	<b>55 300</b>	<b>1 345 000</b>	<b>900 275</b>	<b>185 000</b>	<b>2 210 000</b>	<b>5 208 075</b>

## LISTE DES SIGLES

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

AI : Association d'Insertion

ALPMS : Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ASV : Atelier Santé Ville

BBC : Bâtiment Basse Consommation (d'énergie)

BOP : Budget Opérationnel de Programme

BRDE : Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

CAE/CIE : Contrat d'Accès à l'Emploi / Contrat Initiative Emploi

CASPD : Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDA : Communauté d'Agglomération

CDV : Contrat De Ville

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CLS : Contrat Local de Santé

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Coworking : espace de travail partagé

CSP : Circonscription de Sécurité Publique

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DEFM : Demande d'Emploi à la Fin du Mois

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

OPH : Office Public de l'Habitat

PEAC : Parcours d'Education Artistique et culturelle

PEDT : Projet Educatif De Territoire  
PEL : Projet Educatif Local  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration  
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social  
PRE : Programme de Réussite Educative  
PRU : Programme de Renouvellement Urbain  
PSP : Plan Stratégique de Patrimoine

---

QP : Quartier Prioritaire  
REP : Réseau d'Education Prioritaire  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique  
SRU : Solidarité Renouvellement Urbain  
TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TPE : Très Petites Entreprises  
VLS : Villeneuve Les Salines  
ZFU : Zone Franche Urbaine

